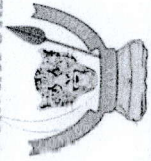


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 128/2024

A SOCIETE WAGENIA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 035/GOUV-FMI/CGPMP-MSP/2022, conclu avec le Ministère de la Santé, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions dix-neuf mille sept cent cinquante (USD 2 019 750) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatorze mille cent trente-huit, vingt-cinq centimes (USD 14 138,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Scellé de l'Etablissement

Directeur Général